



Séance d'ajournement du conseil municipal
Le lundi 28 août 2017, 20 h
Salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
2. Financement municipal
 - 2.1. Soumissions pour l'émission d'obligations relativement à un emprunt par obligations au montant de 6 505 000 \$
 - 2.2. Résolution de concordance relativement à un emprunt par obligations au montant de 6 505 000 \$
3. Élection municipale – Rémunération du personnel électoral
4. Adoption du programme de prévention santé et sécurité au travail
5. Prochaine séance du conseil – Le mardi 5 septembre 2017, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent
6. Autres sujets
7. Tour de table du conseil
8. Période de commentaires et de questions
9. La levée de la séance

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le lundi 28 août 2017, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

Étaient présents : MM. Steven Parent, conseiller
Jean-Simon Landry, conseiller
Éric Caron, conseiller
Mathieu Lapointe, conseiller
Mme France Leblanc, conseillère

Était absent : M. Normand Parr, conseiller

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Denis Henry, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier.

17-08-158 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par monsieur Mathieu Lapointe
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance d'ajournement tenue le lundi 28 août 2017 soit accepté en y laissant le varia ouvert.

FINANCEMENT MUNICIPAL

**17-08-159 SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU
MONTANT DE 6 505 000 \$**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 273-96, 2006-75, 2006-90, 2003-28, 2006-86, 2007-101, 2007-105, 2007-116, 2007-129, 2011-198, 2012-216, 2011-193, 2008-139, 2010-172, 2017-291, 2016-277, 2008-141, 2016-281, 2015-263 et 2015-262, la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 12 septembre 2017, au montant de 6 505 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION

347 000 \$	1,40000 %	2018
356 000 \$	1,75000 %	2019
365 000 \$	1,90000 %	2020
376 000 \$	2,10000 %	2021
5 061 000 \$	2,40000 %	2022

Prix : 99,35600

Coût réel : 2,49016 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

347 000 \$	1,35000 %	2018
356 000 \$	1,70000 %	2019
365 000 \$	1,90000 %	2020
376 000 \$	2,10000 %	2021
5 061 000 \$	2,25000 %	2022

Prix : 98,55400

Coût réel : 2,55020 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

347 000 \$	1,50000 %	2018
356 000 \$	1,75000 %	2019
365 000 \$	1,90000 %	2020
376 000 \$	2,05000 %	2021
5 061 000 \$	2,25000 %	2022

Prix : 98,48680

Coût réel : 2,56701 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

347 000 \$	1,45000 %	2018
356 000 \$	1,75000 %	2019
365 000 \$	1,90000 %	2020
376 000 \$	2,10000 %	2021
5 061 000 \$	2,25000 %	2022

Prix : 98,38200

Coût réel : 2,59441 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION est la plus avantageuse;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par madame France Leblanc

Et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 6 505 000 \$ de la Ville de Carleton-sur-Mer soit adjugée à la firme MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

QUE le maire, monsieur Denis Henry et la secrétaire-trésorier, madame Michelyne Leblanc, soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

17-08-160 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 6 505 000 \$

Règlements d'emprunt #		Pour un montant de \$	
273-96	Route St-Onge	Refinancement	36 700 \$
2006-75	Pavage rues et stationnement salle Charles-Dugas	Refinancement	53 400 \$
2006-90	Surfaceuse à glace	Refinancement	36 000 \$
2003-28	Rue de la Fabrique	Refinancement	7 600 \$
2006-86	Travaux d'infrastructures	Refinancement	71 300 \$
2007-101	Système de réfrigération de l'aréna	Refinancement	266 100 \$
2007-105	Piste cyclable et camping	Refinancement	297 600 \$
2007-105	Piste cyclable et camping	Refinancement	180 600 \$
2007-116	Mise aux normes de l'eau potable	Refinancement	44 600 \$
2007-129	Camion de déneigement	Refinancement	76 900 \$
2011-198	Pavage	Refinancement	99 500 \$
2012-216	Pavage	Refinancement	293 900 \$
2011-193	Tempête de décembre 2010	Refinancement	21 500 \$
2008-139	Infrastructures	Refinancement	12 400 \$
2010-172	Prolongement réseau aqueduc et égout / pavage	Refinancement	17 900 \$
2017-291	Pavage	Nouveau financement	260 000 \$
2016-277	Accès-Logis	Nouveau financement	140 935 \$
2008-141	Bâtiment de la halte routière	Nouveau financement	9 000 \$
2010-172	Pavage	Nouveau financement	46 500 \$
2016-281	Legs du 250 ^e anniversaire	Nouveau financement	1 632 565 \$
2015-263	Prolongement de la rue Bernier	Nouveau financement	600 000 \$
2015-262	Prolongement de la rue Comeau	Nouveau financement	2 300 000 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2006-75, 2006-86, 2007-101, 2007-105, 2007-116, 2011-198, 2012-216, 2011-193, 2008-139, 2010-172, 2017-291, 2016-277, 2008-141, 2016-281, 2015-263 et 2015-262, la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par madame France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 12 septembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 mars et le 12 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE TRACADIECHE
751 BOUL. PERRON
CARLETON, QC
G0C 1J0

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2006-75, 2006-86, 2007-101, 2007-105, 2007-116, 2011-198, 2012-216, 2011-193, 2008-139, 2010-172, 2017-291, 2016-277, 2008-141, 2016-281, 2015-263 et 2015-262 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 septembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

17-08-161 ÉLECTION MUNICIPALE 2017 – RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Carleton-sur-Mer adopte la proposition du ministère des Affaires municipales concernant la rémunération du personnel électoral pour l'élection municipale 2017 tel que présenté en annexe A.

17-08-162 ADOPTION DU PROGRAMME DE PRÉVENTION SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer fait partie d'une mutuelle de prévention santé et sécurité au travail;

CONSIDÉRANT QUE le Comité santé et sécurité au travail de la Ville recommande l'adoption du programme de prévention santé et sécurité au travail approuvé par la mutuelle;

Il est PROPOSÉ par monsieur Éric Caron
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer adopte le programme de prévention santé et sécurité au travail élaboré par le Comité de santé et sécurité au travail de la Ville.

**PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL – LE MARDI 5 SEPTEMBRE
2017**

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance ordinaire aura lieu le mardi 5 septembre 2017, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est présenté.

TOUR DE TABLE DU CONSEIL

Le maire effectue un tour de table avec les membres du conseil.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'a assisté à la séance d'ajournement.

17-08-163

LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 05, monsieur Steven Parent propose de lever la séance.

Accepté.